

## Préambule : Caractéristiques des associations interrogées

Ce préambule a pour objectif de cadrer les résultats de l'enquête quantitative, en décrivant les associations interrogées, les établissements dans lesquels elles interviennent, les responsables qui ont répondu à l'enquête.

### 1/ Les établissements

#### 1.1 *Le type d'établissement*

La répartition des établissements d'appartenance des associations interrogées paraît cohérente par rapport à celle observée pour l'ensemble des établissements et surtout, par rapport au nombre d'étudiants pour ces différents types d'établissements. Ainsi :

- les associations lycéennes sont peu nombreuses dans notre échantillon (6%). Il est possible que les modalités d'enquête les aient sous représentées. Ce faible nombre peut également s'expliquer par les spécificités des formations lycéennes (BTS, classes préparatoires) d'une part, par un nombre d'étudiants par lycée relativement limité d'autre part : 15% des étudiants du supérieur seulement sont en classes préparatoires des grandes écoles ou en BTS.
- Les universités représentent 2% des établissements supérieurs et regroupent 56% des étudiants. Le constat que 39% des associations interrogées sont des associations universitaires est cohérent avec ces chiffres.
- Les IUT représentent 5% des étudiants et 2% des établissements. 9% des associations interrogées interviennent dans des IUT
- Les écoles spécialisées recrutant après le baccalauréat (école d'infirmières, de professions paramédicales, de secrétariat, ...), et les écoles d'ingénieurs et de commerce représentent ensemble 40% des établissements du supérieur, pour 24% des étudiants. Elles correspondent à 45% des associations interrogées. Elles sont peut-être légèrement surreprésentées ans l'échantillon interrogé.

**Figure 2 Type d'établissement**

Q1 - L'établissement dans lequel vous étudiez est :	Effectifs	%
Un lycée	15	6%
Une université (dont IUFM)	103	39%
Un IUT	25	9%
Une école spécialisée recrutant après le baccalauréat	44	16%
Une grande école d'ingénieur ou de commerce, une autre école recrutant à bac +2	78	29%
Autres divers	2	1%
<b>Total</b>	<b>267</b>	<b>100%</b>

Source : CREDOC /APR/AP - 2010

Le type d'établissement interrogé dépend de la région, ce qui est là également, cohérent avec les chiffres nationaux. En particulier, les grandes écoles sont surreprésentées en région parisienne : 20% des associations interrogées sont franciliennes. C'est le cas de 31% de celles appartenant à une grande école, de 30% des écoles spécialisées recrutant après le baccalauréat et de 12% seulement, des associations universitaires.

En cohérence avec la prépondérance des universités et des grandes écoles dans notre échantillon, les diplômes préparés par les étudiants concernés par les activités de l'association, sont principalement de niveau bac +5 : 74% des associations interviennent auprès d'étudiants préparant un diplôme de ce niveau, 15% auprès d'étudiants préparant un niveau bac+4, 28% un niveau bac +3, 30% un niveau bac+2 et 10% un niveau bac +1<sup>1</sup>.

## **1.2 Les filières d'études**

Une des hypothèses de l'étude était que les comportements pouvaient être différenciés selon les filières concernées : les différences de sexe au sein des différentes filières par exemple, ou encore la plus ou moins grande prégnance des traditions, peuvent engendrer des attitudes diversifiées par rapport aux soirées et aux comportements de prévention.

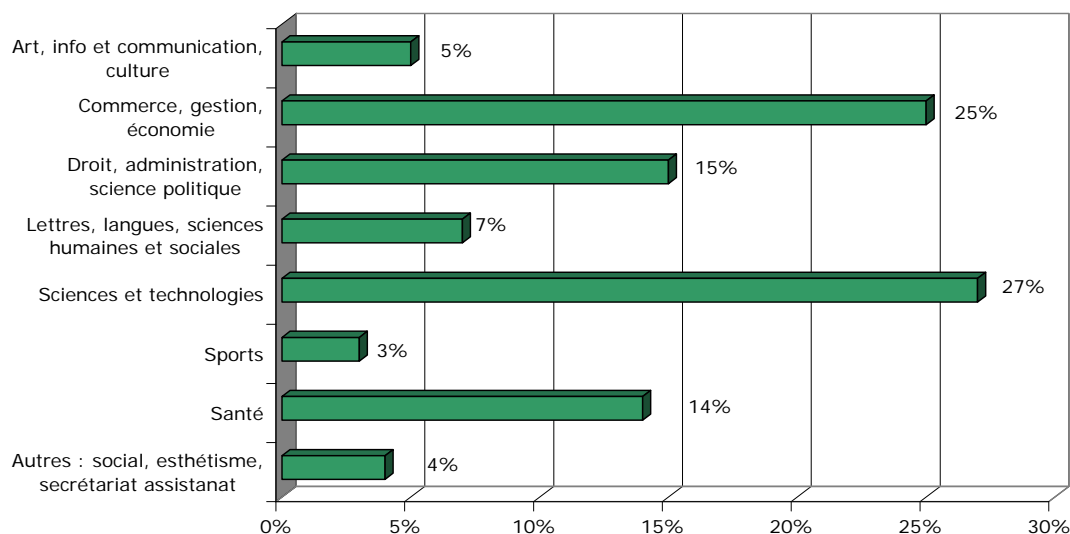
Les organisateurs ont été interrogés sur leur filière d'étude, puis sur celles dans lesquelles étudient les personnes pouvant être concernées par les activités de l'association.

Parmi les étudiants interrogés, toutes les filières sont représentées mais deux d'entre elles sont prépondérantes. La filière des Sciences et Technologies (27%) et celle du commerce, gestion, économie (25%) représentent à elles deux plus de la moitié de l'échantillon.

---

<sup>1</sup> Le total de la répartition des associations selon le niveau de diplôme préparé dans l'établissement dans lesquels elles interviennent est supérieur à 100%, une même association pouvant intervenir auprès de plusieurs cursus.

**Figure 3 Filière de la personne interrogée**



Source : CREDOC /APR/AP - 2010

Cette diversité des filières, et la faiblesse des effectifs interrogés pour chacune, n'a pas permis de présenter des résultats pour chacune d'elles. Les filières sont également très liées au type d'établissement : par exemple, 40% des étudiants interrogés dans une filière commerce, économie et gestion sont en grande école, de même que 63% de ceux dans une filière sciences et technologies. Ce n'est le cas que de 29% de l'ensemble des répondants. Les filières littéraires et sciences humaines correspondent principalement à des filières universitaires, les études de santé et paramédicales se préparent dans des écoles spécialisées. Il n'est finalement pas possible d'étudier l'impact des filières, ce dernier pouvant s'expliquer principalement par le type d'établissement. C'est cette dernière entrée qui sera utilisée par la suite.

Dans plus d'un tiers des cas, les activités de l'association concernent plusieurs filières. C'est en particulier le cas des associations universitaires (43% interviennent dans plusieurs filières) et des associations de grandes écoles d'ingénieurs et de commerces (47%).

## 2/ Les associations

### 2.1 Le nombre d'étudiants concernés par les activités de l'association

Le nombre d'étudiants concernés<sup>2</sup> par les actions de l'association est très diversifié : 12% des associations touchent moins de 100 étudiants, mais près de la moitié, 41%, en touchent plus de 500. En particulier, le quart des répondants déclarent que les activités de l'association peuvent toucher plus de 1000 jeunes.

Le nombre d'étudiants concernés dépend du nombre de filières dont elle s'occupe. Pour une seule filière, 72% des associations concernent moins de 500 étudiants. Au contraire, quand plusieurs filières sont concernées 63% des associations touchent 500 étudiants ou plus.

**Figure 4 Le nombre d'étudiants concernés par les actions de l'association**

Q5 Combien d'étudiants environ sont concernés par l'action de votre association ?	Une seule filière concernée		Plusieurs filières concernées		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100	6	6%	<b>27</b>	<b>16%</b>	33	12%
De 100 à moins de 300	16	17%	<b>60</b>	<b>35%</b>	76	28%
De 300 à moins de 500	14	15%	36	21%	50	19%
De 500 à moins de 1.000	<b>24</b>	<b>25%</b>	18	11%	42	16%
De 1.000 à moins de 5.000	21	22%	29	17%	50	19%
5.000 ou plus	<b>15</b>	<b>16%</b>	1	1%	16	6%
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>100%</b>	<b>171</b>	<b>100%</b>	<b>267</b>	<b>100%</b>

Source : CREDOC /APR/AP - 2010

Enfin, le nombre d'étudiants concernés dépend fortement du type d'établissement :

- dans 8 des 15 lycées interrogés, moins de 100 étudiants sont visés par les activités de l'association ;
- dans 21 des 25 IUT, moins de 300 étudiants sont concernés
- de même, dans 66% des écoles spécialisés, moins de 300 étudiants sont concernés et seules 16% d'entre elles déclarent qu'elles s'adressent à plus de 500 personnes ;
- les grandes écoles s'adressent à un nombre plus importants d'étudiants : 55% déclarent en toucher plus de 500 , 26% au moins 1000 ;

<sup>2</sup> Dans le questionnaire, « étudiants concernés » par les activités de l'association étaient définis comme les étudiants pouvant statutairement, être élus à l'association. Il s'agit donc de ceux visés en priorité par l'organisation des soirées.

- logiquement, ce sont les associations universitaires qui sont susceptibles de concerner le plus grand nombre de personnes : 49% en touchent plus de 500, mais surtout, 34% déclarent que leur activité peut en concerner au moins 1000.

## 2.2 Activités de l'association

Une hypothèse de l'enquête est que le comportement des organisateurs quant à la place de l'alcool dans la soirée peut être différent selon l'objectif de l'association : lorsque le but de l'association est d'organiser des soirées, l'alcool peut participer à la réussite festive de l'évènement. Lorsqu'organiser des soirées est un moyen d'assurer des entrées d'argent dans un autre but, les ventes d'alcool peuvent participer fortement à dégager des bénéficiaires.

En général, l'organisation des soirées n'est pas la seule activité de l'association (60%). Elle est même parfois uniquement un moyen, probablement financier, et ne fait pas partie des objectifs (27%).

**Figure 5 Activité de l'association**

<b>Q9 Quelle est la phrase qui convient le mieux à votre association ?</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
Son activité est principalement d'organiser des soirées ou des évènements festifs	36	13%
Organiser des soirées est un objectif parmi d'autres	159	60%
L'organisation des soirées n'est qu'un moyen, ce n'est pas l'objectif de l'association	72	27%
<b>Total</b>	<b>267</b>	<b>100%</b>

Source : CREDOC /APR/AP - 2010

## 2.3 Les modes de transmission au sein des associations

Les associations étudiantes se caractérisent a priori par un renouvellement important : les étudiants restent peu de temps en situation de responsabilité dans l'association, parce que statutairement celle-ci est animée par des étudiants d'une année précise, ou bien parce que la durée des études ne permet pas une implication longue. Le renouvellement en entier du bureau ne permet pas non plus une transmission de l'information d'une année sur l'autre. Or la transmission revêt un enjeu important en termes de prévention et de diffusion de bonnes pratiques : un renouvellement important et fréquent signifie qu'une communication et une sensibilisation à l'adoption de comportements de prévention ne peuvent être ciblés sur les organisateurs, une année donnée, mais doivent s'inscrire dans la transmission des pratiques. Les entretiens qualitatifs exploratoires avaient permis de faire l'hypothèse de l'existence de deux types d'organisation :

- des associations fortement structurées, avec des modes de transmission d'une année sur l'autre prévues, formalisées. Dans ces associations, les organisateurs tendent à reproduire d'une année sur l'autre les choix et les pratiques des années précédentes. L'enjeu pour les associations Prévention Routière et Assureurs Prévention est de parvenir

à ce que les comportements de prévention soient suffisamment ancrés pour qu'ils fassent partie du capital transmis d'une génération d'étudiants à la suivante ;

- des associations relativement peu structurées, pour lesquelles la transmission est faible, voire inexistante. L'information et la sensibilisation à l'adoption de bonnes pratiques est alors à refaire chaque année, sauf à prévoir d'autres solutions : par exemple celles d'étudiants référents, ou relais, qui permettraient de faire le lien d'une année sur l'autre.

L'enquête quantitative confirme l'important turn-over au sein des associations étudiantes organisatrices de soirées, et montre que les deux comportements décrits ci-dessus existent à part égale : par exemple, un peu plus de la moitié des associations prévoient des relais. Un paragraphe suivant montrera qu'environ 60% des organisateurs reprennent des choix proches de ceux réalisés les années précédentes en termes de choix des lieux, choix des quantités d'alcool par exemple, alors que 40% ne s'inspirent pas des pratiques de leurs prédécesseurs.

Plus précisément, dans 90% des associations, les membres du bureau sont renouvelés tous en même temps. Dans les trois quarts des associations, ce renouvellement est annuel. Dans 3% des associations seulement, les membres du bureau peuvent rester plus de deux ans et dans 6%, la durée du mandat est très variable selon les membres. Les nouveaux venus ne disposent donc que de très peu de temps pour s'approprier l'expérience des années passées, sauf à ce que l'association ait mis en place des modalités de transmission efficaces.

**Figure 6 Renouvellement du bureau et durée des mandats au sein du bureau**

<b>Est-ce que tous les membres du bureau sont renouvelés en même temps?</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
Oui	241	90%
Non	26	10%
<b>Total</b>	<b>267</b>	<b>100%</b>
<b>Combien de temps environ les membres du bureau y restent-ils ?</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
<b>1 an ou moins</b>	<b>194</b>	<b>73%</b>
<b>De 1 à 2 ans</b>	<b>14</b>	<b>18%</b>
<b>Plus de deux ans</b>	<b>8</b>	<b>3%</b>
<b>C'est très variable</b>	<b>17</b>	<b>6%</b>
<b>Total</b>	<b>267</b>	<b>100%</b>

Source : CREDOC /APR/AP - 2010

Le plus souvent une transmission est prévue. Elle est cependant plus ou moins formalisée. Dans 54% des cas, une période de relais est mise en place entre l'ancien et le nouveau bureau et dans 40% il n'y a pas de relais, mais la transmission se fait oralement. 6% des associations ne prévoient aucune transmission.

**Figure 7 Mode de transmission des activités de l'association**

<b>Q14 Lorsque de nouveaux membres arrivent comment se fait la transmission des activités de l'association :</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
Il y a une période de relais, pendant laquelle les anciens et les nouveaux travaillent ensemble	143	54%
Il n'y a pas de période de relais, mais une transmission orale, des explications	107	40%
Il y a peu de transmission prévue	17	6%
<b>Total</b>	<b>267</b>	<b>100%</b>

Source : CREDOC /APR/AP - 2010

Les modalités de transmission et de renouvellement des membres du bureau ne dépendent que peu du type d'établissement.

L'importance des modalités de transmission d'un bureau à l'autre pour l'adoption de comportement de prévention est confirmée par les entretiens de groupe.

#### **Focus group Paris : la transmission**

Les étudiants expliquent qu'ils sont passés à côté du Kit de prévention routière par manque de connaissance liée au déficit de transmission d'un bureau à l'autre :

*« C. : Je pense que ça fonctionne comme ça dans tous les BDE, il y a un changement chaque année et il n'y a pas forcément de lien ou parfois même vous avez des changements de bureau tous les 2 ans, ou une association peut péricliter du jour au lendemain.*

*MM. : ça dépend des écoles aussi, celles qui durent 3 ans, 5 ans, les gens s'impliquent différemment. Sur 5 ans ils s'impliquent plus. Pour les facs, c'est beaucoup plus dur de toucher les gens, que dans les écoles.*

*C. : Dans les facs, on n'est pas soutenu par l'administration, et les staffs sont souvent tenus par des jeunes.*

*Q. : Moi c'est pire parce que on arrive en 1ere année et au bout de 2 mois, on nous demande de récupérer le bureau. Et j'ai rien eu en termes de pérennité de la part de l'ancien bureau. »*

### 3/ Caractéristiques de la personne interrogée

Concernant les personnes ayant répondu, les trois-quarts préparent au moment de l'enquête, un diplôme de niveau Bac +2 à Bac +4. Peu d'entre eux préparent un diplôme Bac +1 : il est possible que les étudiants puissent n'être élus au bureau qu'après au moins un an passé au sein de l'établissement..

En accord, avec cette répartition par diplôme, 60% des étudiants interrogés ont entre 20 et 22 ans.

Enfin, 78% des étudiant(e)s interrogé(e)s gèrent l'organisation des soirées depuis moins d'un an.

**Figure 8** Caractéristiques de la personne interrogée

	Effectifs	%
<b>Niveau des diplômes préparés</b>		
Bac	2	1%
Bac +1	34	13%
Bac +2	85	31%
Bac +3	69	26%
Bac +4	45	17%
Bac +5	21	8%
Bac +8	2	1%
Non renseigné	9	3%
<b>Age de la personne interrogée</b>		
Moins de 20 ans	36	13%
Entre 20 et 22 ans	159	60%
Entre 23 et 25 ans	55	21%
Plus de 25 ans	14	5%
Non renseigné	3	1%
<b>Durée depuis laquelle la personne interrogée s'occupe de l'organisation de soirée au sein de l'association</b>		
3 mois ou moins	40	15%
Entre 4 et 6 mois	44	16%
Entre 7 et 9 mois	62	23%
Entre 10 mois et un an	58	22%
Plus d'un an	59	22%
Non renseigné	4	1%
<b>Total</b>	<b>267</b>	<b>100%</b>

Source : CREDOC /APR/AP - 2010